



Coopérons pour mettre un terme au travail des enfants (Karnataka, Inde)



Organisation
internationale
du Travail

CONTEXTE

Le projet Karnataka de lutte contre le travail des enfants en Inde emploie une approche holistique visant à éliminer et à prévenir le travail des enfants. Le projet travaille à quatre niveaux (communautaire, bloc, district et état). Au niveau communautaire le projet met l'accent sur « l'approche de la famille », c'est-à-dire l'amélioration des conditions socio-économiques des familles. Cela permet et encourage les familles à envoyer leurs enfants à l'école au lieu de les faire travailler. Selon cette approche, diverses interventions ont organisé des groupes d'entraide pour les femmes. Ces groupes permettent un meilleur accès aux ressources, le développement participatif et le changement social par une prise en charge durable qui est associée à la génération de revenus supplémentaires grâce à la formation professionnelle. Le travail au niveau communautaire consiste à former les parents et les adolescents à risque dans les compétences génératrices de revenus et l'entrepreneuriat. Le projet vise également à empêcher l'exploitation des travailleurs par des intermédiaires. Cette action innovatrice a été entreprise par la formation d'une société coopérative de travail avec la participation des partenaires des organisations de travailleurs. Cette société a été enregistrée sous le nom de « Bidar District Services of Labour Multipurpose Co-operative Society Ltd » (société coopérative polyvalente des services du travail du district de Bidar), à Bidar en 2008.

ACTION

L'agence d'exécution du projet a organisé environ 1.000 travailleurs (dont la majorité étaient des parents, frères et sœurs des enfants travailleurs réhabilités) et les ont enregistrés en tant que membres de la société coopérative. Cette société a été fondée dans le but de fournir des emplois décents et a élaboré ses propres règles de service ainsi que des règlements intérieurs.

La société coopérative a remplacé l'entrepreneur du travail qui exploitait les travailleurs et qui ne leur payait pas de salaire équitable. La société coopérative des travailleurs a approché directement les employeurs et s'est engagée à distribuer des contrats aux travailleurs. Cela a créé une transparence dans les engagements et le montant entier du contrat collecté auprès de l'employeur a ainsi bénéficié aux travailleurs. En outre, la société a fourni aux membres des prestations d'un fonds de prévoyance ainsi qu'une assurance maladie par l'intermédiaire d'un nouveau plan du Ministère du travail. Actuellement, environ 384 membres ont obtenu un emploi grâce à cette société coopérative, dont 252 sont des femmes. De plus, un programme de formation pour l'orientation est mené par la coopérative pour ses membres sur les différents types de milieux de travail et les compétences générales nécessaires pour les emplois.

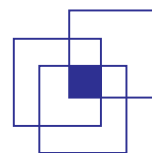
Cette expérience a non seulement ouvert les portes permettant à l'organisation des travailleurs de rentrer dans l'économie informelle, jusqu'ici intouchée, mais également a ouvert la voie pour que les travailleurs contractuels exploités aient un travail décent.

RÉSULTATS

Pour la première année, les dépenses d'administration et de gestion ont été subventionnées à 100 pour cent par les fonds du projet, et pour la deuxième année la subvention a été réduite à 50 pour cent. Depuis la troisième année, la société doit devenir autonome en générant des fonds par la facturation d'un petit droit d'entrée pour devenir membre et par des frais de service modestes recueillis auprès des employeurs.

Actuellement, tous les travailleurs qui sont devenus membres de cette coopérative gagnent des salaires allant jusqu'à Rs. 3.000 et sont également membres d'un système de sécurité sociale. La coopérative a aidé à rationaliser le processus et veiller à ce que les salaires minima soient versés aux travailleurs. Les employeurs savent dorénavant que s'ils ne donnent pas aux travailleurs ce qui leur est dû, y compris les prestations obligatoires de sécurité sociale, alors ils peuvent être pénalisés. Cette coopérative a fourni un forum pour les groupes se trouvant marginalisés par rapport à la société, qui ont été exploités en termes de salaires et de conditions de travail inhumaines. À travers le forum ces gens peuvent obtenir un traitement équitable.

Bonnes pratiques





Amina, une veuve musulmane avec quatre jeunes enfants âgés de 4, 8, 9 et 11 ans, ne pouvait pas joindre les deux bouts sans le revenu de trois de ses enfants qui travaillaient. Elle travaillait sous contrat dans un hôpital faisant le balayage et le nettoyage. Le salaire minimum légal pour ce genre de travail sous contrat est Rs.2.200 par mois avec la possibilité d'un fonds de prévoyance. L'hôpital payait les prestations à l'entrepreneur, mais l'entrepreneur donnait seulement Rs.1200 à Amina. En plus, elle devait travailler 12 heures par jour, sept jours par semaine. Ses trois enfants travaillaient dans le garage situé à proximité et le Dhaba en bordure de route et obtenait Rs. 300 chacun. Avec leurs revenus collectifs la famille pouvait à peine joindre les deux bouts. Ce n'était pas uniquement la situation d'Amina, mais également celle de beaucoup de travailleurs sous contrat, puisque la protection octroyée par les lois du travail ne les atteignait pas. Cependant, en devenant membre de la coopérative de travail la vie d'Amina a changé. Maintenant le salaire convenable qu'elle touche permet à sa famille d'avoir suffisamment à manger et elle envoie ses trois enfants à l'école.

DURABILITÉ

La structure démocratique de la coopérative donne à ses membres un sentiment d'appartenance et de responsabilité. Au fur et à mesure que les avantages de la coopérative sont connus des membres inscrits, d'avantage de gens qui cherchent un emploi sont motivés à se joindre, ce qui contribue à la durabilité de cette pratique. La coopérative réalise un programme de formation d'orientation pour ses membres qui conduit à la prise de conscience accrue des droits des travailleurs. Par ailleurs, elle contribue à éduquer les travailleurs quant aux compétences générales nécessaires pour l'emploi. De meilleures possibilités de gagner de l'argent (par le biais de salaires équitables et de la sécurité sociale) ont conduit à des conditions de vie améliorées. Si elle est répliquée, cette bonne pratique contribuera à accroître l'intérêt des travailleurs de tous les secteurs, notamment l'agriculture, le travail domestique, la main d'œuvre non qualifiée, etc., en leur donnant accès à un forum où leurs besoins peuvent être exprimés et respectés.

Il y a environ 600 membres qui sont des femmes, dont la plupart ne sont pas qualifiées. L'adhésion à la coopérative leur a donné une voix, ainsi que des informations sur les salaires minima, les fonds de prévoyance, les questions de santé, le bien-être familial et surtout, leur a permis d'envoyer leurs enfants à l'école et non au travail - contribuant ainsi au développement durable de la communauté.

Pour démontrer son efficacité à long terme, la coopérative devra être gérée par un personnel expérimenté qui soit bien versé dans les appels d'offres de politiques, dans les règlements gouvernementaux, et la demande du marché. La coopérative devrait également être liée à des prestataires de formation afin que ses membres puissent améliorer leurs compétences techniques et leurs possibilités d'emploi.

LEÇONS APPRISSES

Cette intervention a besoin du soutien du système sous la forme de ressources initiales, telles que des personnes formées à la gestion des affaires commerciales et administratives complexes de la société. Elle a besoin du soutien politique du gouvernement, étant donné que la législation régissant les appels d'offres et l'approvisionnement est souvent manipulée par les entrepreneurs ce qui rend la société coopérative incapable de rivaliser avec eux sur le marché. Le projet mène des recherches sur ces questions et est en pour parler avec les autorités compétentes en vue de changements de politiques appropriées à ce sujet.

La situation géographique a une incidence sur les avenues d'emploi disponibles. Bidar manque de grandes industries, d'entreprises ou d'établissements qui auraient besoin d'un approvisionnement régulier de gardes ou de main d'œuvre non qualifiée. Parfois, les gens ne sont pas disposés à déménager dans des endroits éloignés de leur ville natale.

CONDITIONS REQUISES

Pour que les coopératives soient aussi efficaces que possible, les autorités doivent faire respecter la législation du travail, et les entrepreneurs qui exploitent les travailleurs devraient être sur une liste noire les empêchant d'obtenir des contrats. Cela permettrait à d'avantage de membres des coopératives ouvrières de bénéficier des avantages. Des mesures nécessaires devraient également être prises par les autorités pour sensibiliser les employeurs à sélectionner des entrepreneurs qui sont transparents dans leurs transactions afin qu'il y ait un pied d'égalité pour les coopératives des travailleurs.

Une coopérative de travail pourrait être une bonne solution pour une situation dans laquelle les parents et frères et sœurs des enfants qui travaillent ont besoin d'un forum qui leur permet de protéger leurs intérêts et qui puisse les sauver de l'exploitation.

CONTACT:

K. Krishnamoorthy, Coordinateur national de programme, IPEC Karnataka, Inde (krishna@ilo.org).

Harish Jogi, Directeur du projet, Bidar District Child Labour Rehabilitation Society, Inde (ilobidar@gmail.com).

Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC)

BIT - 4 route des Morillons - CH-1211 Genève 22 - Suisse (www.ilo.org/ipecc - ipec@ilo.org).

Copyright © OIT - Genève Mai 2010.

